

ARRETE MINISTERIEL DU 13 AVRIL 2007 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CELLULE DE COORDINATION DU DETACHEMENT D'INTERVENTION EN CAS DE CALAMITE OU DE CATASTROPHE A L'ETRANGER. (M.B. 03.05.2007)

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'arrêté royal du 28 février 2003 portant création d'un conseil de coordination pour l'aide d'urgence à l'étranger en cas de catastrophe ou de calamité et d'un service permanent de soutien B-FAST (Belgian First Aid and Support Team), notamment l'article 9 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 mars 2006 relatif au détachement d'intervention en cas de calamité ou de catastrophe à l'étranger (DICA-DIR) et à la cellule de coordination du détachement d'intervention en cas de calamité ou de catastrophe à l'étranger (cellule de coordination du DICA-DIR), notamment l'article 3 ;

Vu les propositions de la Fédération royale des corps de sapeurs-pompiers de Belgique (aile francophone et germanophone) ;

Vu les courriers de la Brandweervereniging Vlaanderen des 2 mai 2006 et 20 novembre 2006, du bourgmestre de Asse du 10 août 2006, du bourgmestre de Gand du 5 octobre 2006 et du bourgmestre de Hasselt du 12 octobre 2006 ;

Vu les propositions de la directrice générale de la Sécurité civile,

Arrête :

Article unique. Sont désignés membres de la cellule de coordination du DICA-DIR :

1° En qualité de président de la cellule :

a) Comme effectif :

Mme Laura Szabó, conseiller général à la Direction générale de la Sécurité civile ;

b) Comme suppléant :

Mme Anna Baetens, attaché à la Direction générale de la Sécurité civile ;

2° Pour les unités opérationnelles francophones de la Protection civile :

a) Comme effectif :

M. Nicolas Tuts, conseiller à l'unité opérationnelle de la Protection civile de Crisnée ;

b) Comme suppléant :

M. Patrick Broeckx, assistant technique à l'unité opérationnelle de la Protection civile de Crisnée ;

3° Pour les unités opérationnelles néerlandophones de la Protection civile :

a) Comme effectif :

M. Edwin Van Der Eecken, conseiller à l'unité opérationnelle de la Protection civile de Brasschaat ;

b) Comme suppléant :

M. Guy Spitaels, expert technique à l'unité opérationnelle de la Protection civile de Liedekerke ;

4° Pour la Fédération royale des corps de sapeurs-pompiers de Belgique (aile francophone et germanophone) :

a) Comme effectifs :

M. Philippe Staquet, capitaine au service d'incendie de La Louvière ;

M. Philippe Vos de Wael, capitaine-commandant au service d'incendie de Wavre ;

b) Comme suppléants :

M. Philippe Filleul, lieutenant au service d'incendie de Braine-l'Alleud ;

M. Joël Hendrickx, caporal au service d'incendie et d'aide médicale urgente de Bruxelles-Capitale ;



5° Pour la Brandweervereniging Vlaanderen :

a) Comme effectifs :

M. Bert Swijsen, capitaine au service d'incendie de Hasselt ;

M. Christian Van De Voorde, lieutenant-colonel au service d'incendie de Gand ;

b) Comme suppléants :

M. Michel Carlé, lieutenant au service d'incendie de Asse ;

M. Luc Janssens, capitaine au service d'incendie de Gand.

